

## **CONCOURS INTERNE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**SESSION 2022**

### **ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES A PARTIR D'UN DOSSIER**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 4

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 35 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes conseiller territorial des activités physiques et sportives, en charge de la direction des sports de la communauté d'agglomération de Sportagallo (75 000 habitants dont une ville-centre de 40 000 habitants), qui exerce la compétence sport.

Le territoire dispose de nombreux équipements sportifs (stade de 20 000 places, gymnases, terrains de grands jeux), d'espaces de nature aménagés pour la pratique sportive (forêt, parcs, rivière), et accueille régulièrement des manifestations sportives d'ampleur (marathon, compétitions de VTT, matchs de rugby de l'équipe professionnelle...).

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan climat air énergie territorial, la présidente de la communauté d'agglomération souhaite orienter l'action de l'ensemble des directions vers la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans cette optique, le directeur général des services vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la place du sport dans la préservation de l'environnement.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable pour le sport sur le territoire de Sportagallo.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**Liste des documents :**

**10 points**

- Document 1 :** « Mieux répondre aux enjeux environnementaux » (extrait) - B. Amsalem, M. Mechmache - *L'économie du sport. Rapport du conseil économique, social et environnemental* - 9 juillet 2019 - 2 pages
- Document 2 :** « Mâcon, le sport éco responsable » (extraits) - *acteursdusport.fr* - 14 avril 2017 - 2 pages
- Document 3 :** « Sport et promotion de valeurs : quelle place pour la protection de l'environnement et l'enjeu du développement durable dans le sport ? » - M-P. Blin-Franchomme - *L'éthique en matière sportive* - 2016 - 3 pages
- Document 4 :** « Guide pour des manifestations responsables » - *Sport et développement durable, exemple d'actions et d'outils* - 2011 - 3 pages
- Document 5 :** « Lancement de la communauté sport et climat » - *Ville de Paris, agence parisienne pour le climat* - 13 juillet 2019 - 4 pages
- Document 6 :** « Les équipements sportifs n'ont pas (encore) l'ADN développement durable » - *acteursdusport.fr* - 25 mars 2019 - 2 pages
- Document 7 :** « Plan vélo et mobilités actives » (extraits) - *Gouvernement* - 14 septembre 2018 - 4 pages
- Document 8 :** « 100 % sport mais zéro déchet dans les salles » - *lesherbiers.fr* - 30 janvier 2019 - 1 page
- Document 9 :** « Le sport et le développement durable » - *Comité des onze tricolores, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports* - 2016 - 3 pages
- Document 10 :** « L'Isère lance une piscine à énergie positive chauffée par un incinérateur de déchets » - *lagazette.fr* - 12 août 2019 - 2 pages

- Document 11:** « Un guide pour accompagner la transition vers le zéro phyto »  
- *lagazettedescommunes.com* - 21 juin 2021 - 1 page
- Document 12:** « "Les équipements sportifs peuvent aussi accueillir la biodiversité" - Interview de Jonathan Flandin » - *Les cahiers de l'institut Paris Région n°177* - juillet 2020 - 1 page
- Document 13 :** « Plan France Relance. Rénovation énergétique des équipements sportifs » - *France Relance* - 2021 - 1 page
- Document 14 :** « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Comprendre et se lancer » - *Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments* - juillet 2020 - 3 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non*

**Bernard Amsalem et Mohamed Mechmache**

(...)

## Mieux répondre aux enjeux environnementaux

En matière d'économie du sport, l'offre d'équipements, de matériels, d'événements et de services, doit davantage prendre en compte les exigences environnementales, ainsi qu'il a été rappelé dans l'avis du CESE du 10 juillet 2018 sur l'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives. C'est à cette condition que l'ensemble des secteurs concernés pourra poursuivre durablement sa dynamique positive : image en phase avec les aspirations des citoyennes et citoyens, en particulier des plus jeunes, réduction des coûts à moyen et long terme notamment en termes d'entretien et de consommation d'énergie, mobilisation des salariés/salariées et bénévoles, etc.

À cet égard, trois champs d'action apparaissent prioritaires. Les **critères d'éco-conditionnalité des équipements** devraient être systématiquement exigés pour obtenir des financements publics ou privés. L'objectif vise à intégrer ces équipements aux plans locaux d'aménagement et à l'organisation existante de collecte des déchets et des transports, à choisir des matériaux locaux et/ou respectant la cohérence urbanistique locale, ainsi que des matériaux naturels, de préférence recyclables tant pour la construction que pour l'aménagement du bâtiment. Il s'agit aussi de rechercher l'efficacité énergétique maximale, d'utiliser des sources d'énergies à faible émission de carbone, de favoriser les énergies renouvelables locales et de permettre les usages multiples pour en réduire les coûts de fonctionnement et en faire un véritable lieu de vie. L'existence ou la construction de transports publics est particulièrement décisive : 50 % de l'empreinte carbone d'un événement comme l'Euro 2016 sont dus aux déplacements des supporters et des supportrices.

À cet égard, le stade de Bordeaux est relativement réussi. De 43 000 sièges, il est équipé de 750 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la façade nord, qui alimentent les écrans ainsi que l'éclairage, en particulier ceux des aires de stationnement avoisinantes et des jardins. L'arrosage de la pelouse est assuré par la récupération des eaux de toiture. Un tri sélectif des déchets pour le compostage et l'utilisation d'emballages biodégradables sont prévus. Des efforts particuliers d'intégration environnementale ont été faits.

Autre champ d'action prioritaire : **les articles de sport, notamment les textiles**. De plus en plus de consommateurs et consommatrices portent une attention soutenue au respect de critères environnementaux (et sociaux) dans la fabrication et la commercialisation des articles de sport. Cela constitue une opportunité pour reconstituer des filières industrielles sur certains segments de marché à haute valeur ajoutée. Les clusters évoqués plus haut ainsi que le contrat de la filière sport, qui associe depuis 2016 entreprises, fédérations, ligues et opérateurs publics, figurent parmi les outils mobilisables.

Dans le même esprit, **le bilan extra-financier des grands événements** préconisé plus haut devra comporter un volet environnemental. Celui-ci devrait mentionner, outre l'estimation de l'empreinte carbone de l'événement, certains indicateurs quantitatifs ou qualitatifs afin d'évaluer l'impact et l'héritage environnemental en termes de gestion des déchets, de maîtrise des consommations mais aussi de changement des comportements et de sensibilisation accrue à l'environnement naturel local. À titre d'exemples, les indicateurs objectifs (quantitatifs) pourraient être l'impact CO2 et biodiversité, la quantité de déchets produits, évités et recyclés par participant ou participante, le nombre de personnes sensibilisées, etc. L'adoption des gestes éco-responsables par le public pourrait figurer parmi les indicateurs subjectifs (qualitatifs).

#### Préconisations :

**Mieux répondre aux enjeux environnementaux afin de faire du sport une économie d'avenir. Cela passe notamment par des critères d'éco-conditionnalité :**

- pour les équipements (favoriser les matériaux recyclables, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables locales et la protection de la biodiversité, la desserte par transports publics, etc.) ;

- pour les articles de sport, notamment textiles, ce qui permettra de reconstituer des filières industrielles sur certains segments de marché à haute valeur ajoutée ;

- pour les grands événements sportifs internationaux (GESI), dont le bilan extra-financier devra comporter un volet environnemental assorti d'indicateurs quantitatifs (nombre de tonnes de déchets produits par participant ou participante, le nombre de personnes sensibilisées au tri sélectif, l'impact CO2 et biodiversité, etc.) et qualitatifs (adhésion des spectateurs et des spectatrices aux démarches éco-responsables, etc.).

(...)

# Mâcon, le sport éco responsable

*Acteursdusport.fr / Jacques Vergnes / Publié le 14/04/2017*

**La ville de Mâcon mène une politique volontariste d'écoresponsabilité dans le domaine du sport. Elle s'appuie sur la délivrance d'un label pour responsabiliser les clubs sportifs. Équipements, concertation, offres d'activités ou encore événementiel sportif sont au service de cette politique.**

Le concept d'écoresponsabilité permet de responsabiliser les clubs sportifs au développement durable. Pour les soutenir dans leur démarche, la ville de Mâcon (Saône-et-Loire) a édité un guide qui décline sur sept champs l'ensemble des points à prendre en compte. Pour obtenir le label, le club remplit une grille d'évaluation sur le site internet de la ville au plus tard un mois avant la manifestation. Le service des sports contrôle cette grille et, si elle est validée, le club pourra utiliser le logo de « Mâcon manifestation écoresponsable » et bénéficier d'un soutien financier majoré.

## ***Réduire l'impact***

L'organisateur doit en premier lieu choisir un lieu proche des transports en commun, puis des bâtiments à haute performance énergétique et, si besoin, baliser les itinéraires à l'aide de produits biodégradables. Les organisateurs doivent privilégier les manifestations durant la journée pour économiser l'énergie. La manifestation doit permettre d'accueillir tout le monde et notamment les personnes à mobilité réduite. La communication doit se faire en réduisant l'impact sur l'environnement par une diffusion raisonnée des informations: ajuster le nombre de tirages, limiter les impressions en favorisant les réseaux sociaux et concevoir des supports écoresponsables.

## ***Produits de saison***

Les modes de déplacement sont au cœur des préoccupations avec une incitation au transport doux et une tarification avantageuse pour les personnes utilisant les transports en commun. Le choix des approvisionnements est un autre critère du label. Il doit privilégier les produits de saison locaux et non emballés, éviter le gaspillage par une bonne estimation des quantités et par le don des surplus alimentaires à des associations, sensibiliser les participants sur la consommation d'eau en installant des panneaux près des robinets et des douches. La gestion des déchets revêt une attention toute particulière avec, par exemple, la mise en place de gobelets consignés, l'utilisation de vaisselle lavable, la mise en place de tri sélectif. La gestion de « l'après-manifestation » est un critère déterminant pour lequel le club doit s'engager à stocker les infrastructures réutilisables comme banderoles, fléchage, mobilier. Il doit nettoyer en utilisant des produits naturels ou écolabellisés. Un bilan est effectué en chiffrant les quantités de déchets générés, estimer les impacts évités et communiquer sur les résultats.

## ***Schéma communautaire***

Au-delà de l'aide aux clubs, tous les projets de lieux de pratiques sont analysés sous l'angle du respect de l'environnement. Les équipements se veulent à haute performance énergétique, chaque projet ou rénovation est réalisé dans cet objectif. Un travail particulier est mené pour la desserte des transports en commun sur les lieux de pratique, un schéma communautaire des déplacements doux a été mis en place avec un volet randonnée et un volet cyclotouriste. Le passage de la voie bleue permet aux piétons et cyclistes de bénéficier d'un itinéraire réservé le

long de la Saône sur 30 km. Au Nord, le parc, « poumon vert » et au Sud les étangs permettent d'offrir des lieux destinés à la détente, la promenade et aux loisirs.

### ***Tous publics***

La politique sportive mâconnaise vise à élargir au maximum les possibilités d'activités respectueuses de l'environnement à tous les publics. Cela se traduit par exemple par la « récré des Bout'choux » où pour 2 euros par trimestre une activité d'éveil et de motricité est proposée aux enfants de 1 à 3 ans accompagnés d'un parent. Le dispositif « équi-quartier » consiste, lui, à transporter, avec son van, poney et jeux pédagogiques; il parcourt tous les quartiers pendant les vacances scolaires et les mercredis. « Cap Sport » permet pendant les vacances scolaires de proposer des activités de loisirs à la carte pour les 6/16 ans qui ne partent pas en vacances. « Mâcon Gaming show », événementiel compétitif entre dans le cadre de la Coupe de France des jeux vidéo. Activ'Santé proposé par le CCAS est composé de trois cycles de dix à douze séances d'activités variées et adaptées à l'état de santé des personnes. « L'été frappé » propose gratuitement des animations sportives, des concerts, du cinéma en plein air, des spectacles de rue...

### ***Évaluation***

La ville réalise régulièrement une évaluation des actions menées afin de mesurer et d'adapter son intervention au regard des impacts sur la population. Différentes enquêtes sont réalisées pour connaître la satisfaction sur les équipements sportifs, l'école municipale des sports ou encore sur le forum annuel des associations. Le service des sports se dote également de différents indicateurs permettant de mesurer par exemple le taux de fréquentation des équipements sportifs.

## **▪ 3 questions à Jean Payebien, adjoint au maire chargé des sports de la ville de Mâcon**

### **• Quelles sont vos orientations?**

Il s'agit tout d'abord de la création, la modernisation et la rationalisation des installations sportives. Nous optimisons l'utilisation des équipements avec l'accès par badges magnétiques, la rénovation des éclairages par des luminaires à LED, le remplacement des systèmes de chauffage et l'accompagnement des clubs aux économies d'énergie. Le second axe c'est le développement d'actions éducatives en direction des publics scolaires et périscolaires, des personnes en situation de handicap et des jeunes des quartiers prioritaires. (...)

### **• Comment s'inscrit l'axe d'écoresponsabilité?**

Tout comme les citoyens qui sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leur comportement, le secteur associatif a lui aussi un rôle à jouer pour réduire l'empreinte écologique de ses activités et participer, à son niveau, à cette démarche écocitoyenne. Nous nous efforçons d'accompagner les acteurs sportifs à s'engager volontairement dans des démarches répondant aux critères fondamentaux du développement durable, leur permettant de progresser vers l'organisation de manifestations écoresponsables. Le guide méthodologique mis à la disposition des associations a pour objet de présenter les bonnes pratiques et les exigences à retenir lors de leurs événements. (...)

## **Sport et promotion de valeurs : Quelle place pour la protection de l'environnement et l'enjeu du développement durable dans le sport ?**

*Marie-Pierre Blin-Franchomme*

Abordons la question sur le plan matériel, avec une réponse évidente tant il ne fait pas de doute que le bien-être du sportif suppose que son activité, qu'elle soit pratiquée comme loisir ou en compétition, puisse se dérouler dans un environnement favorable, lui garantissant une eau de baignade de qualité, un air respirable.

L'environnement, au sens de l'ensemble des éléments naturels mais aussi artificiels (environnement citadin par exemple) est une donnée importante pour une bonne pratique du sport. L'environnement est même devenu, avec l'essor des sports de nature, le terrain de sport essentiel, la raison d'être de certaines disciplines (vtt, canoé, escalade...). Le sport a besoin de l'environnement, il est un utilisateur de l'environnement. Mais, sur le plan matériel toujours, la réciproque est bien moins évidente : à première vue en effet, le sport ne peut que participer à la dégradation de l'environnement.

La pratique sportive en milieu naturel est susceptible de porter atteinte à des biens environnementaux, ces *res communes* qui, selon le Code civil, n'appartiennent à personne mais sont et doivent rester à l'usage de tous, ce qui inclut les sportifs évidemment, mais à condition que cet usage catégoriel ne prive pas l'ensemble de la société du bénéfice des équilibres écologiques.

Au regard de cet enjeu, les sports de nature arrivent en première ligne (...). Avec eux se pose par essence la question de leur durabilité du point de vue de la préservation de l'environnement, qu'ils soient pratiqués au sein d'espaces protégés ou de la nature ordinaire. On ne fera qu'évoquer ici leurs possibles retombées sur l'environnement : le piétinement, qui est un impact commun à toutes ces activités, ne serait-ce que durant l'accès aux sites ; des modifications du recouvrement de la végétation et de la composition floristique, qui ont pu être mises en évidence ; le dérangement de la faune, thème assez général qui porte sur des mammifères, des oiseaux et des poissons.

S'y ajoute une série d'impacts indirects pour la nature liés aux accès motorisés (artificialisation des sols par parkings...), ou relevant d'un aspect sanitaire (ordures, déchets organiques, atteinte à la qualité de l'eau).

Si l'environnement, que l'on sait fragilisé, est donc à la fois un terrain de sport et une contrainte à l'exercice du sport, on peut se demander quel est, en retour, la contribution du sport à la protection de l'environnement et plus largement au développement durable.

### **I – UNE VOLONTÉ POLITIQUE AFFIRMÉE : REGARDS SUR L'ÉCOLOGISATION DU SPORT**

Le Ministère des Sports a mené une forte action sur ce sujet (v. J.-M. Gillet et B. Sorzana, *Les politiques sportives au défi du développement durable*, presses universitaire du sport, 2011), notamment en accompagnant le développement maîtrisé des sports de nature, la mise en place de conseils interfédéraux par milieu (aérien, nautique, terrestre) et d'un Conseil national des sports de nature (CNSN).

Plus largement, le Ministère a proposé de décliner pour le sport les neuf défis de la Stratégie nationale pour le développement durable (Consommation et production durables ; Éducation, formation et



recherche ; Gouvernance ; Changement climatique et énergies ; Transport et mobilité durable ; Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; Santé et développement durable ; la responsabilité sociale ; défis internationaux en matière de développement durable). Après une consultation nationale et des Assises interrégionales en 2010, a donc été élaborée, en partenariat avec le Ministère de l'environnement, la SNDDS (la *Stratégie nationale de développement durable du sport*), présentée en 2011.

Au premier rang de ces défis adaptés au sport, on peut mesurer l'importance de la consommation et de la production durable puisque au total "les Français consomment chaque année près de 9 milliards d'euros en biens et matériels sportifs" et qu'il est donc important de promouvoir l'idée que le sportif doit être "bien équipé mais pas suréquipé", qu'il utilise un matériel de qualité en lieu et place d'un matériel de mauvaise qualité, trop souvent remplacé, qu'il mange des produits locaux, de saison ou issus de l'agriculture biologique, ou encore qu'il trie ses déchets, tandis qu'un soutien doit être apporté à la recherche et développement (R & D) et à l'éco-conception des produits.

Le défi n° 5 du Transport et de la mobilité durable est aussi important quand l'on songe que "chaque année, 2,5 millions d'événements sportifs sont organisés en France occasionnant également de nombreux stages préparatoires". Enfin, soulignons également le lien établi entre le sport et la conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles (défi no 6) dès lors que par exemple "la consommation en eau et en produits phytosanitaires est très importante dans le sport", et que "les sportifs peuvent même agir en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, en montrant l'exemple des bons gestes, en utilisant des balisages éphémères et discrets, en remettant en état les espaces utilisés". (...)

## **II – UNE DIVERSITÉ D'OUTILS NORMATIFS : DE LA CONTRAINTE AUX DÉMARCHES VOLONTAIRES D'INTÉGRATION DE LA DONNÉE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SPORT**

(...)

Il faut évidemment ici souligner le rôle central de la contrainte administrative, vecteur de l'ordre public écologique auquel le sport peut être, comme toute activité, confronté.

Cette contrainte concerne tout d'abord les installations sportives elles-mêmes. Ainsi en est-il des dispositions de la loi sur l'eau (loi no 92-3 sur l'eau du 3 janvier 1992, articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement) qui s'appliquent à toute personne souhaitant réaliser un projet (une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA)-par exemple des prélèvements-ayant un impact direct ou indirect, négatif ou positif, sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...). (...)

En matière de prévention et de réduction des impacts environnementaux du sport, il convient par ailleurs de citer l'obligation spécifique d'évaluation dans les zones dites NATURA 2000, réseau européen de sites naturels qui ont été désignés pour "la rareté, la fragilité ou le caractère remarquable des espèces (végétales et animales) ou des habitats naturels qu'ils abritent", en vertu de l'application de deux directives européennes, la directive « Habitats Faune Flore » et la directive « Oiseaux ». (...)

Enfin, la prévention des atteintes à l'environnement dans le cadre sportif s'appuie sur des démarches volontaires, outils phares dans la mise en place de la "responsabilité sociale" du sport, comme ils le sont plus largement dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de toute organisation (RSO) (...).

Cette voie normative souple, relevant de la *soft law*, d'intégration des enjeux environnementaux est, dans le sport aussi, soutenue par les pouvoirs publics. Ainsi les codes éthiques et chartes environnementales se développent dans le domaine sportif. Cette approche souple de l'intégration des

enjeux environnementaux se manifeste aussi par la normalisation, dont le but est de promouvoir, par la certification, la "qualité environnementale" et "durable" des évènements sportifs.

Si la fameuse ISO 26000, outil d'intégration du développement durable dans chaque organisation, peut être utilisée, c'est aussi le cas de la norme ISO 20121 publiée le 15 juin 2012 car elle vise "l'évènementiel pour le développement durable". Toujours au titre des démarches volontaires, on observe également dans le sport l'essor des labels. Le label du CNOSF "Développement durable : le sport s'engage" permet d'attester l'exemplarité des démarches des organisateurs de rencontres sportives au regard de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte du sport français pour le développement durable ». (...)

Enfin, dans le droit fil de ce qui a été mis en place pour les entreprises, on assiste à des initiatives visant à établir un bilan carbone (guide méthodologique du Bilan Carbone des activités sportives fédérales par exemple) ou plus largement le bilan sociétal de l'activité sportive. (...)

Rendre des comptes, pour mieux prendre en compte : afin qu'un nouveau cercle vertueux, celui du développement durable, s'ajoute à l'ambition des anneaux olympiques.

# Guide pour des manifestations responsables

**Mots clés :** ressources naturelles / ressources naturelles / impacts sur les espaces naturels et la biodiversité : / émissions de gaz à effet de serre / la production de déchets / les ressources culturelles et sociales du territoire

## Descriptif

Parce que des centaines d'évènements sont organisés sur notre territoire tout au long de l'année, parce que ces manifestations, culturelles, sportives, ou professionnelles attirent parfois plusieurs milliers de personnes, parce que regrouper sur un espace réduit et pendant un temps restreint autant de participants implique souvent des impacts non négligeables sur notre environnement... les manifestations doivent s'engager à réduire leurs impacts sur notre environnement et à oeuvrer en faveur de la citoyenneté locale : > En maîtrisant la consommation de ressources naturelles : Bois pour le papier ou le matériel, carburants pour les transports ou les générateurs, ou encore eau pour les toilettes, nombreuses sont les ressources naturelles consommées > En contrôlant les impacts sur les espaces naturels et la biodiversité : Les nuisances sur l'environnement peuvent être liées à l'utilisation de produits dangereux (produits d'imprimerie), aux rejets d'eaux usées ou encore aux matériaux utilisés, ou au déroulement d'un évènement dans un site naturel fragile. > En limitant les émissions de gaz à effet de serre : transport des festivaliers ou des marchandises, production de papier, générateurs d'électricité, alimentation ... sont autant de sources d'émissions de gaz à effet de serre que l'on peut diminuer. > En réduisant la production de déchets : tous les postes sont générateurs de déchets (gobelets non réutilisables, emballages, papiers, ou encore restes alimentaires). Les politiques de réduction des productions de déchets et de valorisation des déchets produits sont deux enjeux importants sur une manifestation. > En mobilisant les ressources culturelles et sociales du territoire : faciliter l'accès à tous à notre évènement, faciliter la rencontre des générations, donner une dimension solidaire et citoyenne à un évènement sportif, culturel, agricole...

conseil général de la Gironde  
33074

Statut : Collectivité, Service  
déconcentré de l'Etat

conseil regional Aquitaine +  
Ademe 33000

### Niveau territorial de l'action

Commune ; Intercommunalité ;  
Départemental ; Régional

### Cibles de l'expérience

Associations ; Fédérations ;  
Pratiquants ; Collectivités ;  
Spectateurs ; Organiseurs de  
manifestations / événements  
sportifs

### Lien de téléchargement

[gironde.fr](http://gironde.fr)

## Objectifs

Ce guide est un outil pratique pour aider les organisateurs de manifestations à réduire leurs impacts sur l'environnement à participer à la solidarité locale et à la sensibilisation générale en faveur du

développement durable. Il apporte un panel de solutions existantes afin de faciliter le passage à l'acte, d'informer et de participer à un vaste réseau d'échange d'expériences. Sans rechercher l'exhaustivité, il est évolutif et intégrera de nouvelles pistes d'actions et surtout de plus en plus d'expériences engagées sur le territoire girondin. Il comprend plusieurs outils qui vous guideront dans votre démarche responsable :

- Des préconisations d'action : classées par thématiques, des «fiches actions» présentent les actions envisageables ainsi que des éléments pratiques pour les mettre en place.
- Des retours d'expériences : des fiches retour d'expériences présentent des démarches engagées par des évènements du territoire, ainsi que les partenaires et/ou prestataires qu'ils ont choisis pour les y aider.
- Des contacts et ressources bibliographiques : une liste de contacts vous orientera vers des structures non commerciales spécialisées sur les différentes thématiques abordées : collectivités, associations, organismes publics... Des liens, des outils pratiques ou autres documents vous apporteront une information complémentaire vous permettant d'aller plus loin dans votre démarche.

## Points fort

1 . Se lancer dans une démarche responsable : par où commencer 2 . Les préconisations d'actions 3. Retours d'expériences 4. Contacts et documents ressources

## Difficultés

pas de difficultés rencontrées

il faut contacter la mission agenda 21 du conseil général

## Défis de la SNDDS

Défi 1 - Consommation et production durables ; Défi 4 - Changement climatique et énergie propre ; Défi 5 - Transports et mobilité durables ; Défi 6 - Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; Défi 7 - Santé publique, prévention et gestion des risques ; Défi 8 - Insertion sociale, démographie et immigration

### Contact du référent de l'action

gaumetlaurent - directeur sports et vie associative / Tel : 05 56 99 35 13 / Mail : l.gaumet@cg33.fr / gironde.fr

# Eco conditionnalité des aides municipales aux organisateurs de manifestations sportives

**Mots clés :** manifestation sportive / manifestation sportive / eco-conditionnalité / développement durable / aide municipale /

## Descriptif

Dès le 1er janvier 2011, les aides municipales pour l'organisation de manifestations sportives par les associations locales seront progressivement "éco-conditionnalisées", c'est à dire soumise à l'obligation de mise en oeuvre d'actions au titre du développement durable

## Objectifs

- améliorer les conditions d'organisation des manifestations sportives à Angers
- diffuser les bonnes pratiques
- favoriser les actions développement durable au quotidien des associations
- sensibiliser les acteurs organisateurs, les participants.

## Points forts

Après quatre années d'expérience du label sport et développement durable, engagé à titre volontaire par les organisateurs, les élus souhaitent engager plus largement ces actions et prévoient la formation des dirigeants associatifs.

## Difficultés

Nécessité d'informer les organisateurs sur ces nouvelles dispositions et assurer un accompagnement, notamment en terme de formation, pour soutenir les bénévoles associatifs.

## Défis de la SNDD

Défi 1 - Consommation et production durables ; Défi 2 - Société de la connaissance ; Défi 3 - Gouvernance ; Défi 4 - Changement climatique et énergie propre ; Défi 5 - Transports et mobilité durables ; Défi 6 - Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; Défi 7 - Santé publique, prévention et gestion des risques ; Défi 8 - Insertion sociale, démographie et immigration ; Défi 9 - Défis internationaux en matière de DD et pauvreté dans le monde

**Ville d'Angers** 49035

Statut : Collectivité, Service déconcentré de l'Etat

Niveau territorial de l'action

Commune

Cibles de l'expérience

Associations ; Organisateurs de manifestations / événements sportifs

Lien de téléchargement

<http://www.angers.fr/vie-pratique/sport-loisirs/le-sport-a-angers/index.html>

Contact du référent de l'action

LucasOlivier - directeur adjoint des sports et loisirs

# LANCEMENT DE LA COMMUNAUTE SPORT ET CLIMAT

13 MARS 2019

## Organisateurs :

- 🕒 Agence Parisienne du Climat
- 🕒 Ville de Paris

## Partenaires :

- 🕒 Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris
- 🕒 La Recyclerie Sportive
- 🕒 OnlineFormatSport

## Intervenants :

- 🕒 Cécile Gruber, directrice de la communication et des transitions, Agence Parisienne du Climat
- 🕒 Frédéric Laferrière, président, Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris
- 🕒 Thomas Letapissier, chargé de mission sport et développement durable, ministère des Sports
- 🕒 Emmanuelle Boissier, chargée d'études, Agence Parisienne du climat
- 🕒 Marc Bultez, fondateur, la Recyclerie Sportive
- 🕒 Denis Cheminade, expert du sport et du développement durable
- 🕒 Lina de Barbeyrac, responsable développement durable de l'EcoTrail

## POURQUOI LANCER UNE COMMUNAUTE DES ACTEURS DU SPORT PARISIENS ENGAGES POUR LE CLIMAT ?

Conscients des impacts du changement climatique sur la pratique sportive, les clubs sportifs parisiens se sont réunis le 13 mars à la Maison des Acteurs du Paris durable pour le lancement de la Communauté sport et climat. Cette communauté a remporté un vif succès auprès des clubs sportifs parisiens avec une cinquantaine de participants présents, représentant à la fois des institutions (Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France, Zero Waste France, Comité National Olympique et Sportif Français), des fédérations et comités territoriaux (tennis de table, aikido, randonnée pédestre, badminton, taekwondo, handball), des clubs de sports d'une grande variété de sports (athlétisme, danse, natation, aquagym, handball, football, basketball, football gaélique, tir à l'arc), et des clubs multisports (handi sport, sport scolaire de l'école publique, Lepic populaire...). Les participants présents ont fait part de leur volonté de prendre des mesures au sein de leur club pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

La Communauté sport et climat poursuit plusieurs objectifs :

- 🕒 Engager une dynamique collective dans le secteur sportif parisien pour une meilleure intégration des enjeux climatiques
- 🕒 Infuser les orientations du Plan Climat Air Energie parisien auprès de ces acteurs
- 🕒 Faire remonter les besoins pour accélérer l'action environnementale
- 🕒 Mettre en valeur les porteurs de solutions présents sur le territoire
- 🕒 Diffuser les bonnes pratiques et les solutions

La communauté est lancée dans le cadre du nouveau Plan Climat de la Ville de Paris, adopté en mars 2018. Celui-ci inclut le dispositif Paris Action Climat, qui a été mis en place en 2013 pour accélérer l'action climatique des acteurs économiques et institutionnels du territoire parisien et a été repensé suite à l'adoption du nouveau Plan Climat. Paris Action Climat est un dispositif partenarial entre la Ville de Paris et les entreprises et institutions parisiennes pour permettre à ces derniers de s'inscrire dans les engagements du Plan Climat. Dans ce cadre, il a été prévu de mettre en place 5 communautés thématiques pour accompagner les secteurs économiques clés dans une démarche de transition écologique.

Cette communauté s'adresse à l'ensemble des acteurs du monde sportif du territoire parisien. En raison de leur diversité, ces acteurs sont réunis dans deux sous-communautés différentes :

- D'une part, les **organiseurs de grands évènements sportifs** sur le territoire parisien,
- D'autre part, une communauté **des clubs et associations sportives** dans le but de mobiliser les parisiens lors de leur pratique sportive.

## UN PROGRAMME DE RENCONTRES POUR L'ANNEE 2019

Cette rencontre de lancement de la Communauté sport et climat n'est que la première d'une série qui se tiendra en 2019. Pour répondre aux demandes exprimées par les clubs et participants, les prochaines rencontres se dérouleront dans un format laissant plus de place à l'interaction et avec une portée plus opérationnelle. Les horaires seront également aménagés pour mieux répondre aux disponibilités des représentants et/ou bénévoles structures.

Mai-juin	• Mobilités actives
Septembre	• Vie du club : achats responsables ; Gestion des déchets
Novembre	• Organiser un événement <u>éco-responsable</u>
Septembre- décembre	• Festival Sport Zéro Déchet de la Recyclerie Sportive

## LE MONDE DU SPORT DE PLUS EN PLUS CONSCIENT DE L'IMPORTANCE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(...)

Le sport est touché par les problématiques de changement climatique et de qualité de l'air. L'impact est plus prégnant depuis 10 ans comme en témoigne dorénavant la remise en cause de la pratique sportive des scolaires certains mercredis en raison des pics de pollution. L'année dernière, pas moins de 5 mercredis ont dû être supprimés pour ces raisons.

Le sport prend de plus en plus conscience de sa responsabilité environnementale. En 2018, lors de la COP-24, le Comité International Olympique (CIO) a lancé l'accord-cadre, "le sport au service de l'action climatique", qui entend piloter la lutte contre les changements climatiques au sein de la communauté sportive. Les organisations sportives reconnaissent à travers cet accord la nécessité de contribuer activement à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique d'ici au milieu du siècle fixé par l'Accord de Paris. Frédéric Laferrière, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris, a témoigné de son enthousiasme sur la portée de cet engagement : « **Le monde du sport s'est engagé. Et je connais le monde du sport, il veut monter sur le podium** ».

## PARIS, UNE VILLE EXPOSEE AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA QUALITE DE L'AIR

L'Agence Parisienne du Climat a présenté les projections climatiques de Météo France pour l'Île-de-France d'ici la fin du siècle. On observe d'ores-et-déjà un réchauffement des températures moyennes annuelles et celles-ci continueront à augmenter jusqu'au milieu du siècle :

- De 1872 à 1988, on ne compte que 7 étés avec des températures au-dessus des moyennes saisonnières. Au contraire, sur la période beaucoup plus courte qui va de 1989 à 2018, 19 étés ont des températures au-dessus des normales saisonnières. L'été 2018 est le 2<sup>ème</sup> été le plus chaud jamais enregistré à Paris depuis 1872, derrière celui de 2003. En 2050, une canicule comme celle de 2003 pourrait être un été normal.
- La principale vulnérabilité de Paris face au changement climatique est la canicule, dont la fréquence et l'intensité vont être amenées à augmenter. Ce sont des périodes durant lesquelles la pratique sportive n'est pas recommandée. D'ici la fin du siècle, les projections climatiques montrent qu'il faut s'attendre à voir doubler le nombre de journées par an avec des températures supérieures à 25 degrés.
- Les villes sont particulièrement concernées par le réchauffement des températures en raison de [l'effet d'îlot de chaleur urbain](#). Paris est une ville très minérale. En été, les matériaux des bâtiments et le bitume stockent l'énergie solaire pendant la journée, qu'ils restituent le soir. Dans les zones rurales, où la présence végétale plus importante, la chaleur n'est pas stockée dans les végétaux. La nuit, l'air au-dessus de la ville se refroidit donc à la campagne, alors que celle de la ville continue à recevoir la chaleur rejetée par les bâtiments. C'est ce qu'on appelle l'îlot de chaleur urbain, phénomène qui traduit l'écart de température observé entre une agglomération et les zones moins urbanisées alentour. Durant la canicule de 2003, les zones les plus denses de Paris avaient 2 ou 3 degrés de plus que autres arrondissements plus aérés. Entre Paris intramuros et les zones rurales alentours, l'écart pouvait atteindre 10°C.
- Ce phénomène explique la plus forte vulnérabilité des villes aux canicules, qui se définissent comme un période pendant laquelle la moyenne de la température minimale sur trois jours est supérieure à 21 °C et la moyenne de la température maximale sur trois jours est supérieure à 31 °C. Le nombre de jours de canicule devrait atteindre 3 à 26 jours par an à la fin du siècle, au lieu d'1 jour en moyenne actuellement.

La qualité de l'air à Paris est également un enjeu majeur pour les pratiquants sportifs. Lors d'un niveau d'alerte pollution, il est déconseillé, pour l'ensemble de la population, de pratiquer une activité physique et sportive intense lorsque des symptômes sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations). Mais des études montrent qu'avoir une activité physique, dans les concentrations de polluants que nous connaissons à Paris, reste possible et positive pour la santé.

Pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air à Paris, la Ville de Paris s'est munie d'un nouveau Plan Climat en mars 2018.

- Le plan climat fixe comme objectif à 2050 :
  - D'atteindre la neutralité carbone en 2050
  - De diviser par deux la consommation énergétique de Paris
  - De se doter de 100% d'énergies renouvelables dans notre consommation, dont 20% produit localement.
  - Ces objectifs sont déclinés dans un plan opérationnel à 2030, qui comprend plus de 500 mesures qui jalonnent ces échéances.
  - La priorité n°1 à 2030 pour le Nouveau Plan Climat est de doter Paris d'un air PUR, qui respecte les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.



## **LE SPORT, UN NOUVEL ACTEUR DU ZERO DECHET ?**

La Recyclerie sportive, association parisienne spécialisée dans le réemploi du matériel sportif, sera la tête de réseau de la Communauté sport et climat pour l'axe « acteurs de terrains ». Les 4 fonctions de la Recyclerie sportive sont la collecte, le tri, la réparation et la revente afin de rendre la pratique sportive accessible à tous. En 2018, la Recyclerie Sportive a collecté plus de 50 tonnes de matériel sportif.

Elle met à disposition des sites intéressés des EcoBox, dans lesquelles il est possible de disposer le matériel sportif dont on ne veut plus. Marc Bultez, co-fondateur la Recyclerie a montré la nécessité d'engager le secteur sportif dans une démarche zéro déchet. Pour cela, il est essentiel de commencer par éviter de produire des déchets au lieu de penser à les recycler. Le moment des achats est une étape clé dans ce processus. On peut par exemple commencer par arrêter les achats de goodies à usage unique. Il faut également favoriser la réparation des objets afin d'en allonger la durée de vie et favoriser leur réemploi, en favorisant la reprise du matériel par des ressourceries comme la Recyclerie Sportive, ce qui permet également d'ouvrir l'accès au sport au plus grand nombre. Enfin, on peut réutiliser l'objet en l'utilisant pour une fonction qui n'était pas sa fonction principale.

Il est possible d'inventer un nouveau rapport au sport. La notion de « slow sport » nous invite à repenser le sport en adoptant un rapport au temps plus sain. Par exemple, on organisera des activités sportives accessible à des gens dans le besoin.

## **S'ENGAGER A PETIT PAS DANS UNE DEMARCHE DE RESPONSABILITE**

Denis Cheminade, expert du sport et du développement durable, a expliqué que le club avait un impact à trois niveaux : celui de l'association (administration, réunions, achats...), des activités sportives (entraînement, compétitions, déplacements dans et hors paris) et surtout au niveau de l'influence du sport sur la société dans sa capacité à toucher un large public et à promouvoir des valeurs. Pour s'engager dans une démarche de développement durable, il faut se fixer des premiers objectifs simples à atteindre, et suivre ses progrès pour s'améliorer de saison en saison. Pour s'engager, il est nécessaire de s'organiser, notamment en désignant un responsable de la démarche de développement durable.

Dans quelques années, il faudra adapter les horaires de la pratique sportive aux conditions climatiques plus sévères, notamment lors de la saison estivale pendant laquelle il sera de plus en plus difficile de pratiquer le sport entre 11h et 17h, comme c'est déjà le cas en Espagne ou au Maroc.

# Les équipements sportifs n'ont pas (encore) l'ADN développement durable

*acteursdusport.fr* / Publié le 25/03/2019 / David Picot

**Économiser eau et électricité, alléger les factures... le développement durable apparaît bien souvent abordé dans les équipements sportifs sous les seuls aspects techniques. La conception, les usages, tout aussi importants sont peu appréhendés, à l'image également du label NF HQE, boudé par les gestionnaires. (...) Les Jeux de Paris 2024 vont-ils changer la donne ?**

«Le développement durable, ce n'est pas une chose à faire en plus. C'est un socle à partir duquel doit être pensé tout projet ». C'est en substance le principal message de l'ouvrage « Mettre en œuvre des équipements sportifs durables et responsables » (1). Aujourd'hui, nos piscines, stades, gymnases, etc., sont-ils pensés, construits et gérés à l'aune de ce socle ? « Non », rétorque Denis Cheminade, ancien directeur de la mission Aménagement du territoire et développement durable du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), qui a dirigé la rédaction de ce livre. « Le développement durable est peu ancré dans le milieu sportif », souligne-t-il. Au-delà de cet aspect culturel, il en pointe aussi l'organisation au sein des collectivités territoriales. « Les responsables des services des sports ont rarement la main sur les budgets. Ils vont vendre l'idée « développement durable » avant d'être contraints de laisser la main au juridique et au financier. Au final, ils sont peu consultés ». (...)

## **Le développement durable est perçu comme une dépense supplémentaire**

D'une manière générale, le **développement durable** serait donc encore perçu aujourd'hui comme une « dépense supplémentaire et non un investissement », dans des cahiers des charges déjà bien fournis. Sans compter que « bien souvent sur la question des équipements sportifs, la notion de développement durable se résume à la problématique de la performance énergétique et environnementale », constate Amandine Singla, cheffe de la mission Sport et développement durable, au ministère des Sports. (...)

Sur le terrain, Jean-Louis Berthomieu, architecte (BBM) constate tous les jours, cette prééminence de l'aspect technique. Et le regrette, appelant à revenir aux fondamentaux. « L'idée n'est pas de créer des usines à gaz mais de faire en sorte que le bâti, de par sa conception et sa simplicité, consomme à la base le moins possible ». Cela passe d'abord par une maîtrise des volumes, en fonction des usages souhaités. Et ensuite, on y intègre le meilleur système d'énergie renouvelable possible avec récupération du chaud que l'on produit : l'air ou l'eau.

## **Les trois piliers du développement durable**

Cette problématique technico-énergétique est toutefois loin d'englober les trois piliers qui définissent le développement durable : économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Directeur associé d'Herry Conseil et ancien responsable du département développement durable du Stade de France, Xavier Parenteau insiste sur le trio suivant : « le contenant qui est l'équipement, le contenu, à savoir le message que l'on y délivre en lien avec ce qu'il s'y passe. Et enfin, le binôme exploitant-organisateur, incontournable sur la façon de faire. (...)

« Dans le mode constructif, il s'agit également d'utiliser des matériaux pérennes, le plus naturel possible, demandant peu d'entretien et issus d'une filière locale. » À l'image du centre aquatique de Saint-Girons (Ariège) dont l'enveloppe est bardée de tasseaux de pins produits, sciés et débités localement. Avec cette idée de circuit court et de préservation de la ressource.

## Démarche vertueuse

Malheureusement, « personne ne rentre vraiment dans tous ces aspects », déplore Denis Cheminade. Armelle Merle, dirigeante d'AM Sport Conseil, nuance : « de très nombreuses collectivités sont aujourd'hui engagées dans une démarche vertueuse, pour leurs équipements sportifs, mais à des échelles différentes ». (...)

## En attendant 2024

Les Jeux olympiques de Paris 2024 seront-ils de nature à changer la donne ? Sans être au cœur du jeu, Amandine Singla l'espère. Elle évoque « cet héritage immatériel et ce travail réalisé pour imaginer la ville de demain, le gymnase de demain, etc. Il va forcément y avoir des innovations sur les façons de faire, qui vont émerger ».

Prudent, Denis Cheminade attend de voir. « Le fait que le futur centre aquatique olympique soit labellisé HQE serait clairement un bon signal ». Et le minimum attendu au regard des ambitions affichées en la matière.

## La montée en puissance remonte à une petite quinzaine d'années

« C'est l'émergence de la certification Haute qualité environnementale (HQE) qui a tout changé », resitue Gérard Baslé, consultant et programmiste, interrogé sur la montée en puissance du concept de développement durable attaché aux équipements sportifs, en France. « Cela remonte à une petite quinzaine d'années. Progressivement, nous avons vu apparaître des éléments nouveaux dans les cahiers des charges. Les maîtres d'ouvrage imposant par exemple que la maîtrise d'œuvre se fasse accompagner par un bureau d'études spécialisé ». Une prise de conscience réalisée notamment sous l'impulsion de l'Association pour l'information et la recherche sur les équipements de sport et de loisirs (Aires), laquelle a fusionné en 2013 avec la Fédération des sols sportifs (F2S) pour devenir Fedairsport, la fédération des acteurs des équipements de sport et de loisir.

## Une charte pour les gestionnaires

« Nous, gestionnaires de grands équipements sportifs et sites d'accueil, nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin d'atteindre les quinze objectifs suivants pour lesquels l'exploitation de nos équipements est en responsabilité, lors de l'accueil des événements sportifs et dans la gestion quotidienne. » Après la charte des quinze engagements écoresponsables des événements sportifs de janvier 2017, le ministère des Sports et WWF ont édicté en juin dernier une nouvelle charte à destination des gestionnaires de grands équipements sportifs et autres sites d'accueil. Les signataires s'engagent également sur quinze objectifs visant à faire du respect de l'environnement un critère essentiel de la bonne organisation des grands événements sportifs et de leur gestion. L'alimentation et les achats responsables, le recyclage des déchets, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, la mobilité durable, la préservation de la biodiversité mais aussi l'accessibilité et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les postes à responsabilité constituent les axes de ces engagements.

(1) « Mettre en œuvre des équipements sportifs durables et responsables », sous la direction de Denis Cheminade, PUS, Territorial Éditions, février 2017.

# Plan vélo et mobilités actives (extraits)

*Gouvernement - 14 septembre 2018*

## POURQUOI UN PLAN VÉLO ?

**Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité. La France doit aujourd'hui remettre ce mode de transport au cœur des mobilités. Le plan proposé par le Gouvernement a pour objectif de multiplier par trois l'usage du vélo, pour atteindre 9 % des déplacements en 2024, année des Jeux olympiques.**

### La place du vélo est encore modeste en France

Entre les années 1970 et les années 2000, le vélo est passé du statut de mode de déplacement (10 % des trajets domicile-travail dans les années 1970) à celui, en premier lieu, d'activité de loisir ou de pratique sportive. Si depuis la fin des années 1990 l'usage du vélo connaît un regain d'intérêt, sa part dans les déplacements reste très faible, environ 3 % à l'échelle nationale. Elle positionne la France au 25<sup>e</sup> rang dans l'Union Européenne où l'usage du vélo dépasse les 7 %.

Seuls 2 % des actifs utilisent le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail, les déplacements domicile travail étant souvent plus longs que les autres déplacements quotidiens. La voiture conserve une place prépondérante dans les trajets domicile-travail, même pour des distances inférieures à 5 km, pourtant souvent bien plus pertinentes à vélo.

En France, le dynamisme que connaît la pratique du vélo reste cantonné aux centres-villes de certaines grandes agglomérations où la part modale dépasse parfois les 10 % (Strasbourg, Bordeaux, Grenoble...). Le Plan vélo, vise à confirmer ces dynamiques locales et étendre l'usage du vélo au-delà des territoires et des catégories de population qui en bénéficient actuellement.

### Les avantages du vélo pour les cyclistes et la collectivité

#### La santé

La pratique du vélo permet de prévenir les pathologies comme l'obésité, le diabète ou les maladies coronariennes, liées à une activité physique insuffisante ou à des comportements sédentaires. Elle améliore aussi la qualité de l'air quand elle se substitue à l'usage de transports motorisés.

Grâce à une augmentation nette de l'activité physique, l'impact en termes de santé publique est très positif. De plus, certaines études ont montré que la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail permet une diminution sensible des arrêts maladie. Pour les trajets domicile école, l'utilisation du vélo augmente la capacité de concentration des élèves. Ces gains pour la santé sont largement supérieurs aux risques encourus par les cyclistes comme l'accidentalité et l'exposition à la pollution dans les zones urbaines.

## **La transition écologique et énergétique**

Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques. Dans les zones denses, il permet par ailleurs d'alléger la charge sur les transports en commun souvent fortement sollicités aux heures de pointe.

### **L'attractivité des villes**

Outre la limitation de la pollution de l'air et des nuisances sonores, l'usage du vélo permet de libérer des espaces publics précieux au cœur des villes et améliore la qualité de vie en diminuant la congestion et en dynamisant le commerce de proximité.

Pour les trajets inférieurs à 5 km, qui représentent près de 60 % de nos déplacements, la part de la voiture représente près de 50 % alors que l'utilisation du vélo serait dans beaucoup de situations plus pertinente parce que rapide et fiable en termes de temps de trajet.

### **L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût**

Le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique, son coût est très faible, comparé à 40 centimes/km pour la voiture. Par ailleurs, il représente un coût pour la collectivité très inférieur aux autres modes de déplacement avec des infrastructures plus légères, le coût complet des transports en commun étant par exemple de l'ordre de 45 centimes/km.

Les innovations multiplient les usages du vélo : les vélos à assistance électrique permettent de réduire les difficultés liées au relief, à la distance et à la condition physique, les vélos-cargos sont une alternative à l'utilisation de véhicules utilitaires légers en centre-ville et ouvrent de nouvelles possibilités en matière de logistique urbaine, les vélos adaptés peuvent être des aides à la mobilité des personnes handicapées...

Enfin, les locations de vélos de courte, moyenne ou longue durée, vélos en libre-service et les modèles d'entrée de gamme contribuent à baisser le coût de la pratique du vélo. Grâce à ses performances et à ces innovations, le vélo constitue donc un outil clé pour résorber les fractures sociales et territoriales de la mobilité. (...)

## **Les freins à l'usage du vélo**

### **L'insuffisance et les discontinuités des aménagements cyclables sécurisés**

De nombreux territoires ne bénéficient pas encore d'un réseau structurant de pistes cyclables, permettant un déplacement en vélo fluide et sûr. Les ruptures de pistes cyclables, présentes dans de nombreux territoires, engendrent un sentiment d'insécurité et entravent les déplacements. Quand ces coupures ne sont pas infranchissables, elles présentent de nombreux points dangereux pour les cyclistes : ponts, tunnels, échangeurs autoroutiers, voies étroites ou à fort trafic...

La Fédération des usagers de la Bicyclette (FUB) et ses partenaires ont lancé le premier Baromètre des villes cyclables via la plateforme [www.parlons-velo.fr](http://www.parlons-velo.fr), entre septembre et novembre 2017. Cette enquête nationale, qui a récolté plus de 113 000 réponses, avait pour objectif de recueillir le ressenti des cyclistes sur les conditions de déplacement dans leur territoire.

Les résultats ont montré que les villes françaises ont des efforts significatifs à faire pour permettre à leurs habitants de passer à l'acte. **La majorité des répondants estime en effet qu'actuellement les conditions de circulation à vélo ne sont pas satisfaisantes** : seulement 21 villes sur les 316 classées ont obtenu une note supérieure à la moyenne et 90 % des répondants pensent que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou aux personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité.

Parmi les freins identifiés : le **ressenti d'insécurité et de manque de respect, avec 90 % des répondants qui constatent que des conducteurs se garent fréquemment sur les itinéraires cyclables** et seulement 8 % qui s'estiment respectés par les conducteurs de véhicules motorisés. Les pistes cyclables séparées sont plébiscitées, avec **80 % de personnes demandant davantage d'aménagements en site propre**. Enfin, le vol est un des freins majeurs : **seuls 20 % des répondants trouvent qu'il est facile de stationner son vélo en sécurité** près des gares ou stations de transports en commun et 92 % d'entre eux estiment que les vols de vélos sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur monture.

## Les leviers à actionner pour développer le vélo en France

Sur la base des travaux des Assises nationales de la mobilité, le Gouvernement lance donc **un plan dont l'objectif est de multiplier par trois la part du vélo dans nos trajets, de passer de 2,7 % à 9 % en 2024**.

Il s'agit d'une mobilisation sans précédent du Gouvernement qui témoigne de sa volonté de positionner le vélo comme mode de transport privilégié. De nombreux ministères sont impliqués directement dans sa réalisation : ministère de l'Intérieur, ministère de la Transition écologique et solidaire (dont le ministère des Transports), ministère de la Cohésion des territoires, ministère des Solidarités et de la Santé, ministère du Travail, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Action et des Comptes publics, ministère de l'Économie et des Finances, ministère des Sports...

Le plan repose sur 4 axes visant à répondre aux freins identifiés et aux attentes des Français :

- le développement **d'aménagements cyclables de qualité** et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière ;
- **la sûreté** : la lutte contre le vol de vélos ;
- **l'incitation** : la mise en place d'un cadre incitatif adapté reconnaissant pleinement le vélo comme un mode de transport pertinent et vertueux ;
- **le développement d'une culture vélo**.

Les collectivités locales, les employeurs, les entreprises de la filière vélo et les associations d'usagers jouent un rôle essentiel pour le développement des mobilités actives et cyclables. C'est d'abord grâce à leurs efforts que notre écosystème et l'usage du vélo progresseront. Ce plan vise donc avant tout à leur donner les moyens pour enclencher une dynamique favorable à la pratique du vélo dans tous les territoires.

## I. SECURITE : DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES ET AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE

À travers la sécurisation des itinéraires cyclables et le renforcement des mesures de sécurité routière en faveur des cyclistes, le plan vélo vise à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

- **Création d'un Fonds national « mobilités actives »**, d'un montant de **350 M €** visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.
- **Ce fonds ciblera notamment les discontinuités d'itinéraires** et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de l'État, grandes infrastructures de transports en particulier. Il s'agit d'un effort financier sans précédent de l'état. Le premier appel à projets sera lancé en 2019.
- **L'appel à projets « Vélo et territoires »**, opéré par l'ADEME, est lancé dès le **14 septembre 2018**, afin de permettre aux territoires d'anticiper la mise en œuvre du Fonds national « mobilité actives » et plus généralement de soutenir les territoires, notamment les agglomérations moyennes, dans la définition de leur politique cyclable.
- La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** qui accompagne la transformation des territoires peut être utilisée par les collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables ». 500M€ sont réservés sur le quinquennat aux enjeux de mobilité. Ils pourront notamment financer des aménagements permettant de développer les mobilités actives, en portant une attention particulière aux installations facilitant l'intermodalité.

(...)

# 100 % sport mais zéro déchet dans les salles

**Depuis 3 ans, la Ville s'engage pour devenir éco-sportive en responsabilisant et sensibilisant les sportifs aux pratiques éco-citoyennes comme le Zéro poubelle dans les salles de sport. Mais aussi dans la nature en ramassant les déchets lors des balades pédestres !**

*Lesherbiers.fr | Publié le 30/01/2019*

Fin décembre, le club de football du RS Ardelay organisait son traditionnel tournoi de foot en salle au gymnase de l'Amiral, labellisé Eco-responsable.

Plus que de beaux discours, des annonces au micro ont été faites régulièrement tout au long de la soirée pour encourager la gestion de ses déchets, les buvettes et les restaurations ont été repensées pour minimiser les déchets, des affiches collées pour encourager les gestes éco-responsables. « *C'est une première aux Herbiers qui compte pérenniser ce genre d'événement pour ses 45 associations sportives et ses plus de 7000 licenciés* », déclarait Patrice Bouancheau, adjoint au sport, venu soutenir l'initiative.

## **Vers le 0 poubelle**

Pour y parvenir, la Ville remplace petit à petit les poubelles de ses huit enceintes sportives par des affiches « Sportifs & Responsables ». *"L'idée est de faire prendre conscience de nos productions de déchets, de les ramener chez soi et surtout de tout faire pour ne pas en produire"*, détaille l'adjoint au sport, convaincu qu'en sensibilisant les utilisateurs des salles de sport, la plupart assez jeunes, *"on forme une nouvelle génération de sportifs responsables et sensibles à l'environnement"*. (...)

Au stade Massabielle, qui accueille plus de 1200 personnes tous les 15 jours le samedi soir, le zéro poubelle est plus compliqué à mettre en place pour l'instant. *"On y travaille et on a déjà fait un pas en avant avec les gobelets réutilisables. Il faut que chacun s'implique"*, poursuit-il. Dans certains clubs, on n'a pas attendu le projet éco-sport pour s'investir dans le développement durable. *"Au basket, ils ont une commission dédiée à la question. ils ont équipé chaque joueur de gourdes par exemple"*, explique Théo Fleurance, ambassadeur du développement durable dans le sport pour la Ville des Herbiers. Et quid des cartons qui restent sur les bras ? *"En en discutant, on a trouvé une filière via une école qui les recycle et se fait même un peu d'argent pour ses sorties de fin d'année"*, ajoute-t-il.

*"Un bon moyen d'inciter chaque sportif à avoir une réflexion éco-citoyenne sur d'autres thématiques comme éteindre la lumière ou économiser l'eau"*, explique Christian Guilloteau, directeur adjoint du pôle Famille qui rappelle que les boutons poussoirs sont généralisés dans les douches, que les éclairages sont désormais automatisés et passent progressivement à la LED. Des supports de communication sur ces thématiques vont fleurir dans les salles de sport, en grand format ou en tout petit près des interrupteurs ou des points d'eau, pour rappeler la politique aux pratiquants mais aussi aux équipes qui viennent d'autres communes.

*"On va lancer une réflexion sur le suivi et valoriser l'action des clubs soit par une labellisation ou des récompenses. Rien n'est encore arrêté"*, note Patrice Bouancheau.

## **Démocratiser le « Plogging », ramasser les déchets dans la nature en faisant du sport**

« Pour appuyer la démarche, il est prévu de faire participer les écoles, clubs et associations à de grandes opérations de Plogging », explique Anthony Guillard, responsable du service Jeunesse et Sport de la Ville des Herbiers.

Derrière l'anglicisme, une activité qui vise à ramasser des déchets sur le parcours d'une randonnée ou d'une course et à relayer sur les réseaux sociaux le fruit des collectes dans le but de combattre les incivilités par la sensibilisation et l'engagement citoyen. Les sportifs herbretais seront d'ailleurs invités à participer le 21 septembre prochain au « World Clean Up Day », la journée mondiale du ramassage de déchets.



## Le sport et le développement durable

### Sport, environnement et développement durable.

La question du lien entre « le sport », « l'environnement » et « le développement durable » est souvent posée. Poser cette question c'est occulter que nous faisons partie d'un ensemble, d'un système économique, social, culturel et - puisqu'il est question d'environnement - d'un écosystème. Nous prenons conscience que nous sommes dépendants de ce dernier. L'air que nous polluons est l'air que nous respirons, l'eau que nous rejetons est l'eau que nous buvons, les sols que nous utilisons sont les sols qui produisent notre nourriture et la biodiversité qui nous entoure est la biodiversité qui fait vivre notre écosystème.

**71%** des français pensent que les acteurs du sport ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement<sup>1</sup>

Parallèlement à cette approche systémique plusieurs constats s'imposent à nous. D'abord les ressources naturelles et la résilience de notre planète sont limitées. Cela veut dire concrètement que nous « consommons » les ressources naturelles plus vite que leurs capacités à se renouveler. Au-delà des problèmes environnementaux que cela pose, ce constat met en exergue le manque d'intégration du coût environnemental dans nos systèmes économiques et financiers. En effet, le fait de considérer à la fois la capacité de renouvellement des ressources naturelles et notre faible résilience aux pollutions nous fait prendre conscience que nous disposons d'un « stock » limité qu'il convient de gérer ou de réguler à l'échelle mondiale. La question de l'estimation de la valeur de ce « stock » et de son intégration dans nos systèmes économiques reste entière.

Par ailleurs les enjeux environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, perte de biodiversité etc.) ne connaissent pas de frontières. (...) Les enjeux climatiques en sont la parfaite illustration. Une coopération de tous les Etats du monde est donc nécessaire. Tel était l'objectif de la conférence mondiale sur le climat CP21 à Paris qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015. L'expression populaire : « nous sommes tous dans le même bateau » prend alors tout son sens. De la même manière qu'un navigateur doit entretenir son navire, gérer et économiser ses réserves d'eau, de nourriture et d'énergie s'il souhaite réaliser sa traversée, nous devons apprendre à préserver les ressources naturelles de notre planète.

Au-delà de ce discours engagé, une approche stratégique du sujet devient incontournable. 73 % des Français considèrent que la priorité du gouvernement doit être d'orienter l'économie vers des activités industrielles qui préservent l'environnement<sup>2</sup>. 71 % des Français pensent que les acteurs du sport ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement.

<sup>2</sup>. Etude exclusive Repucom pour le think tank sport et Citoyenneté « sport, santé et environnement, et si la France devenait précurseur ? ».

Ainsi, la préoccupation environnementale augmente chez les citoyens et notamment chez les sportifs. Au même titre que l'engouement vers les nouvelles technologies et l'hyper connectivité, la prise en compte de l'environnement devient une attente sociale de fond qu'il convient de suivre et d'exploiter comme une nouvelle source d'opportunités et de différenciations.

## Le rôle du sport dans la dynamique de développement durable

Nous pouvons aborder le rôle du sport dans la dynamique de développement durable par plusieurs biais. D'une part, le sport, comme n'importe quel secteur de notre société, a une responsabilité à assumer. Il doit prendre en compte les impacts environnementaux dans ses activités et les réduire. D'autre part, le sport, par les valeurs d'exemplarité et d'éducation qu'il véhicule, peut et doit jouer un rôle dans cette prise de conscience et dans le changement de comportement. Il a le pouvoir de changer nos modes de fonctionnement de manière durable et profonde. En outre, de manière plus prospective, les acteurs du sport doivent anticiper des évolutions. Les nouvelles attentes des pratiquants, les réglementations futures, les pressions sur les sites de pratiques, l'acceptabilité du coût environnemental dans l'organisation des événements sportifs etc. sont autant d'évolutions à accompagner.

Enfin le sport peut être source de solutions. Par sa capacité à canaliser les dynamiques et les moyens, il peut être un acteur responsable et positif sur les enjeux environnementaux : le sport comme moyen de transport doux, le sport comme source d'innovation notamment dans l'éco conception des bâtiments, le sport comme vitrine des savoir-faire éco responsables, etc.

## Gérer ou ne pas générer

Généralement et en matière de sport notamment, deux approches sont possibles lorsque l'on parle d'intégrer les enjeux environnementaux dans une activité. La première consiste à optimiser et améliorer nos modes de fonctionnement au regard de l'environnement. La deuxième consiste à repenser et éco-concevoir l'activité dans son organisation même. L'exemple le plus marquant peut être pris dans l'organisation d'un événement sportif. Traditionnellement et assez naturellement les organisateurs intègrent les notions d'éco-responsabilité en mettant en place des actions ou systèmes organisationnels « éco responsables » : la mise en place de tri des déchets ou la mise en place de navettes collectives.

Bien que cette première approche soit pertinente, repenser ou éco-concevoir sa manifestation permet une prise en compte des enjeux encore plus approfondie. Il s'agit là, si nous reprenons ce même exemple, de concevoir l'événement sportif afin qu'il ne génère pas ou peu de déchets ou de déplacements (ou que le maximum de déplacements puissent être fait en mode de transport doux). Nous passons d'une éco-gestion consistant à gérer les impacts générés à une écoconception consistant à construire un événement générant peu d'impact. Bien évidemment les deux concepts ne s'opposent pas mais se complètent.

Si nous ajoutons la notion d'héritage à l'écoconception d'un évènement sportif, la notion d'impacts générés prend alors une place encore plus importante. L'héritage (infrastructures sportives, identités/notoriété d'un territoire, développement d'une pratique, etc.) laissé à l'issue d'un évènement sportif n'est pas positif de fait. Il nécessite d'avoir été pensé en amont pour le long terme et en adaptation aux spécificités du territoire. L'exemple le plus classique est celui des infrastructures sportives mal conçues et mal dimensionnées aux besoins post évènements. L'écoconception permet de rendre le projet économe et responsable dans le temps, autant dans la gestion que dans l'exploitation de l'évènement. **Un héritage se pense avant, se construit pendant et s'exploite et se valorise après.**

(...)

La prise de conscience des enjeux environnementaux s'opère de manière profonde et durable mais ne se traduit malheureusement pas forcément par un changement de comportement. Le sport peut devenir un acteur prépondérant dans cette nécessaire évolution de notre société.

Les infrastructures sportives façonnent nos territoires, nos pratiques sportives, orientent nos comportements. Notre expérience sportive fait notre vécu et les grands évènements accélèrent nos dynamiques de projets. Le sport est devenu un élément important dans notre société. Par son rôle sociétal, il peut contribuer à changer le monde. Définissons le monde que nous voulons et mettons le sport au service de ce projet commun.



## BÂTIMENT

## L'Isère lance une piscine à énergie positive chauffée par un incinérateur de déchets

David Picot | actus experts technique | Innovations et Territoires | Régions | Publié le 08/08/2019  
| Mis à jour le 12/08/2019

**Un ambitieux projet de construction d'une piscine, qui sera chauffée par de l'énergie renouvelable, verra le jour en 2021 dans la communauté d'agglo porte de l'Isère.**



**[CA porte de l'Isère (Isère), 22 communes, 105 000 hab.]** Elles absorbent beaucoup d'eau : au moins 30 litres par jour et par baigneur, minimum, inscrit dans l'arrêté du 7 avril 1981 <sup>[1]</sup>. Elles exigent quantité d'énergie pour chauffer les bassins et l'air, lequel nécessite aussi d'être régulièrement renouvelé... « Energivore » apparaît bien plus justifié que « durable » pour qualifier les piscines... « L'orientation développement durable des centres aquatiques publics passe par une volonté politique forte », insiste la consultante Armelle Merle. Elle évoque toutefois « une prise de conscience parmi certains élus ». Illustration à la Capi, très avancée sur son dossier de piscine à énergie positive. Précisément dans le quartier de Champaret, au sud-est de Bourgoin-Jallieu (27 700 hab.).

### Panneaux photovoltaïques

Une piscine « Bepos » (bâtiment à énergie positive) ? Le projet est d'autant plus ambitieux que ce label s'appuie sur la RT (réglementation thermique) 2012... qui ne concerne pas les piscines. Contraintes spécifiques d'usage liées à l'hygrométrie ou la température obligent. « Il est très paradoxal que le Bepos ne puisse pas s'appliquer sur ce type de bâti très énergivore », déplore au passage Sébastien Delmas, directeur de la construction durable à la Capi. Le maître d'ouvrage a toutefois trouvé la parade. « Il existe une procédure dérogatoire à travers laquelle le bâtiment est évalué par équivalence avec une autre typologie, soumise à la RT 2012. » En l'occurrence ici, celle des salles omnisports. Même si, faut-il le préciser, les consommations n'ont rien de commun...

Pour justement les réduire et faire en sorte qu'elles soient apportées par des énergies renouvelables, la Capi s'appuie sur un réseau de chaleur raccordé à un incinérateur de déchets. Selon Sébastien Delmas, « comme l'exigence du label repose sur le fait de compenser les consommations d'énergies non renouvelables, à partir du moment où toute la chaleur est apportée par une énergie renouvelable, ça peut fonctionner ».

En tout cas sur le plan administratif. Sans compter que 700 mètres carrés de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture de cet équipement dont la surface de plancher est de 2 000 mètres carrés.

## **Isolation, orientation**

Au niveau de l'enveloppe et derrière le volume « travaillé et sculpté », comme le décrit l'architecte Bruno Palisson (Po et Po), « la couverture est envisagée comme un élément de confort ». Avec un soin spécifique apporté au vitrage, à l'isolation et à l'orientation. La réflexion sur les usages de la future piscine s'est aussi avérée déterminante pour prétendre au Bepos. Résultat : un bassin unique (25 mètres ; huit couloirs) à vocation scolaire et sportive. « Il serait très compliqué sinon impossible de viser le Bepos avec une piscine "loisirs, bien trop consommatrice », reprend le technicien. « Nous restons donc sur quelque chose de simple et de fonctionnel, qui répond aux besoins et exigences de la collectivité. Et qui nous permet de maîtriser les consommations et les coûts. » Notamment les futures dépenses de fonctionnement, qui peuvent représenter chaque année, pour un centre aquatique, entre 7 % et 10 % des coûts de construction !

Le budget de cet équipement est estimé à 12,4 millions d'euros TTC, auquel s'ajoute une enveloppe de 500 000 euros pour les démarches concernant le Bepos, apportée par la région Auvergne – Rhône-Alpes. A travers son plan « piscine », le département de l'Isère abonde à hauteur de 1 million d'euros et le Centre national pour le développement du sport, de 600 000 euros. La livraison de la piscine est prévue au second semestre 2021.

### **CHIFFRES CLES**

- **Fréquentation maximale instantanée** : 450 places ;
- **Montant du projet** : 12,4 M€ TTC.



TERRAINS DE SPORT

## Un guide pour accompagner la transition vers le zéro phyto

David Picot | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | actus experts technique | Publié le 21/06/2021 | Mis à jour le 06/10/2021

**A partir de juillet 2022, la loi Labbé sur l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de certains espaces publics va être étendue aux terrains de sport. Un ouvrage technique pour guider élus et techniciens des collectivités vers le zéro phyto vient d'être publié.**

Appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux espaces verts, parcs jardins et autres sites de promenade, la loi Labbé du 6 février 2014<sup>(1)</sup> [1], va gagner les terrains de sports. Précisément, les 46 000 équipements sportifs engazonnés dont 39 900 en pelouse naturelle, dont la gestion revient principalement aux collectivités territoriales.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les surfaces en accès libre ne pourront donc plus recevoir de produits phytopharmaceutiques – hors substances de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique. Puis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la mesure concernera les terrains à accès réglementé, utilisés ceux par exemple dédiés au haut niveau. « La tendance du zéro phyto commence à entrer dans les mœurs parmi les gestionnaires de grands terrains de jeu », souligne Marco Sentein, président de l'Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports (Andiiss). « Mais il est difficile de savoir où en sont les collectivités. C'est très disparate entre celles qui ont d'emblée appliqué la loi Labbé à leurs terrains de jeu et les autres », semble-t-il, largement majoritaires.

### Guide technique

Pour accompagner les acteurs dans ce changement, l'association Plante & Cité et le réseau Fredon publient un guide technique intitulé « Vers le 'zéro phyto' des terrains de sport en pelouse naturelle : démarche globale et gestion intégrée »<sup>(2)</sup> [2]. La démarche préconisée ne se résume pas à une substitution de produits « sans tenir compte des caractéristiques agronomiques du terrain et d'un ensemble de mesures préventives », décrivent les auteurs. « L'objectif est ainsi d'appliquer une démarche d'entretien global basée sur la prophylaxie comme principe essentiel ».

### Entretien plus coûteux

Des formations pour les agents des espaces verts comme pour les responsables des services des sports sont d'ores et déjà programmées, sous l'égide notamment du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Au-delà, « les pelouses naturelles devront bénéficier d'un entretien accru pour un résultat de qualité, notamment au regard des exigences fédérales », pointe l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes). Marco Sentein (Andiiss) appuie : « cette nouvelle approche va donc entraîner des coûts supplémentaires pour les collectivités, aussi bien en termes d'heures de travail à consacrer, que de machines à utiliser. A ce titre il pourrait être intéressant d'en mutualiser à l'échelle de plusieurs communes ».

Le technicien ajoute des éléments plus subjectifs : « les utilisateurs devront aussi accepter que l'état des pelouses ne soit pas parfait, en permanence. Un travail de pédagogie sera à conduire en ce sens ». Ce qui ne signifie pas que les gazons seront en moins bon état. Comme il l'est précisé dans le guide, l'enjeu est bien sûr « de maintenir les exigences des pelouses sportives », tant pour la fluidité du jeu que pour la sécurité des joueurs. Et de faire en sorte qu'elles conservent leurs trois qualités principales : la densité « pour ne pas laisser place à la flore adventice », la résistance à l'arrachement. Et la vigueur, « pour résister aux attaques des bio-agresseurs ». Défi lancé.



## INTERVIEW

### « LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PEUVENT AUSSI ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ »



**Jonathan Flandin,**

chargé de mission écologie urbaine, ARB îdF, L'Institut Paris Region

PHOTO : L'INSTITUT PARIS REGION

#### **De quelle manière les équipements sportifs peuvent-ils jouer un rôle dans la préservation de la biodiversité ?**

**Jonathan Flandin** Les équipements sportifs, qui englobent de nombreuses typologies, de la pelouse sportive au golf en passant par les gymnases, offrent de grands espaces pouvant accueillir la biodiversité. Mais tous n'ont pas la même capacité d'accueil et, en tant que tels, les pelouses des stades et terrains de grands jeux qui sont tondues et entretenus très régulièrement n'offrent que peu de possibilité à la faune et la flore de s'installer. Mais la gestion écologique appliquée à ces espaces et leurs abords (talus, haies, bandes enherbées...) peut permettre de protéger les sols et la biodiversité que l'on y trouve. En outre, s'ils sont bien gérés, ils peuvent s'avérer être des éléments-relais de la trame verte pour la biodiversité, notamment en milieu urbain dense. De la même manière, la conception ou la réhabilitation des gymnases, qui n'ont a priori que peu d'intérêt pour la biodiversité, pourrait être l'occasion d'intégrer des toitures ou des murs végétalisés et répondre ainsi aux enjeux liés au changement climatique (réduction des îlots de chaleur urbain, gestion des eaux de pluie, meilleure isolation thermique des bâtiments...).

#### **Quels sont les principaux enjeux de gestion de ces espaces ?**

**J.F.** Le premier enjeu est celui de la santé humaine. En effet, les espaces sportifs sont trop souvent gérés de manière intensive à l'aide de pesticides et d'engrais chimiques pouvant engendrer chez ceux qui les manipulent, comme chez les usagers, des pathologies diverses, qui peuvent être grave en cas d'exposition prolongée. Ce sont souvent les exigences des différents clubs et fédérations sportives qui poussent les gestionnaires vers des pratiques intensives peu favorables à l'environnement en général et à la biodiversité en particulier. Cela peut nous faire penser

que la fonction du lieu et ses contraintes s'opposent aux initiatives écologiques et à la gestion différenciée. Le second enjeu concerne la préservation de la ressource en eau.

#### **Quelles sont les solutions possibles ?**

**J.F.** Des pratiques alternatives permettraient de diminuer les problèmes de santé touchant les personnes qui épandent les pesticides et celles qui fréquentent régulièrement les sites traités. Elles sont basées sur un travail mécanique du sol (le décompactage, le carottage du sol, le défeutrage, la scarification, le regarnissage...). Il faut aussi conduire les fédérations et les gestionnaires des sites à travailler sur les enjeux de santé pour les enfants, les adolescents et les sportifs qui fréquentent ces terrains. Il faut noter que les terrains synthétiques sont souvent présentés comme une alternative « écologique » au gazon naturel. Or, même si l'entretien d'une pelouse synthétique est moins contraignant, il s'agit tout de même d'une artificialisation du sol et d'un entretien, imposé par un cahier des charges bien défini, qui reste malgré tout nécessaire. Sur la question de la préservation de l'eau, l'arrêt de l'usage des désherbants chimiques améliore la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau. La diminution de la fertilisation participe à réduire la pollution de l'eau par les nitrates. Les coûts engendrés par la dépollution (le coût du fonctionnement, voire de la construction d'une usine de potabilisation, entre autres) se répercutent sur la facture d'eau potable. En évitant de polluer, on ferait disparaître les dépenses liées à ces coûts. Comme pour tous les espaces, l'impact environnemental peut être fortement réduit si l'espace sportif concerné a été conçu en réfléchissant à sa gestion future. ■

**Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot**

# PLAN FRANCE RELANCE

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

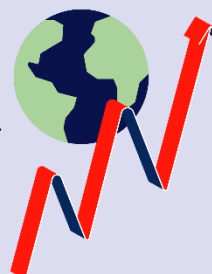


### CONTEXTE

Mise en place d'un plan de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

### OBJECTIFS

- Favoriser une reprise accélérée de l'activité économique.
- Faire face à l'urgence climatique en réduisant les consommations énergétiques des équipements sportifs.



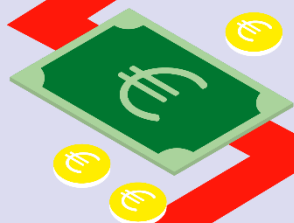
### INVESTISSEMENT

## 50 M€

attribués pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs.

**25 M€**  
de subventions gérées au niveau national.

**25 M€**  
de subventions gérées au niveau territorial selon une répartition par région ou territoire.



### PRINCIPAUX CRITÈRES

Les projets doivent :

- Assurer une réduction de la consommation d'énergie tendant vers 30%.
- Respecter un planning contraint : fin des travaux avant le 31 décembre 2022.

### RÉSULTATS

Au niveau national :

**33 dossiers retenus** pour un montant total de 25 M€.

**85%** des dossiers sont situés en territoires carencés : Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou zones rurales carencées.

**3 dossiers situés en territoires ultramarins** (Guadeloupe, Mayotte, Guyane).

Au niveau territorial : les dossiers sont en cours d'examen par les services déconcentrés de l'État en charge des sports (DRAJES).





## RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Comprendre et se lancer

2. Quelles étapes dois-je suivre ?  
Financer

[...]

# Financer



## Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Vous avez rénové les fenêtres d'un de vos bâtiments, installé une chaudière à condensation, amélioré vos luminaires. Avez-vous valorisé ces travaux sous forme de certificats d'économies d'énergie (CEE) et ainsi bénéficié d'un financement complémentaire ?

**Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent aujourd'hui le principal outil de financement de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités.**

Créés en 2005, les certificats d'économies d'énergie s'organisent en périodes de plusieurs années qui fixent un objectif national d'économies d'énergie.

Ils reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics à tous les fournisseurs d'énergie, dits les « obligés ». Ceux-ci peuvent réduire leur consommation d'énergie dans leur propre entreprise. Mais dans la pratique, les volumes d'économies d'énergie imposés sont trop élevés pour que les améliorations en interne suffisent à atteindre les objectifs. De ce fait, les obligés financent des opérations d'économies d'énergie chez des tiers, ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les travaux éligibles sont fixés par arrêté, il s'agit d'opérations standardisées ou d'opérations spécifiques répondant à certains critères de performance et d'efficacité énergétique.

**Ces CEE financent également des programmes comme ACTEE doté de 100 M€ pour soutenir la réalisation d'économies d'énergie des collectivités.**

La mobilisation de ces CEE peut se traduire par une certaine complexité administrative qui freine les collectivités pour s'en emparer. Heureusement, de nombreux outils vous accompagnent dans la démarche :

- [Calculateur CEE ADEME](#) : il vous permet d'estimer les CEE valorisables dans le cadre de votre projet.
- [Procédures CEE et commande public](#) : des conseils pour vos marchés publics.
- [Le guide AMORCE - 50 questions pratiques pour les collectivités](#)
- [La boîte à outils d'AMORCE](#) : des modèles de conventions, de délibération et des informations pratiques.

### Des conseillers pour vous accompagner :

Contactez votre conseiller en énergie partagé ou appuyez-vous sur un économiste de flux financé par le programme ACTEE pour vous aider dans vos démarches.

# Financer



## La Banque des territoires

La Banque des territoires a développé une offre large à destination des collectivités locales : ingénierie territoriale, offres de financement en prêt, avances remboursables (dispositif d'intracring). Cette offre peut être mise à profit par les collectivités dans les phases préparatoires aux projets, l'élaboration de stratégies patrimoniales sur les parcs de bâtiments publics notamment scolaires.

**500 M€ d'investissement en fonds propres via l'offre « intracring »**

**2 milliards** provenant des fonds d'épargne et destinés à des prêts GPI-AmbRE

**Ces prêts financent le reste à charge de vos travaux de rénovation** pour des projets visant une réduction de consommation énergétique d'au moins 30 %. Les prêts sont à taux fixes pour une durée comprise entre 15 et 25 ans (actuellement inférieurs à 1 %).

**Contact** avec le référent régional de la Banque des territoires en [cliquant ici](#).

**Les Edu-prêts**, distribués par la **Banque des territoires** pour les investissements éducatifs, peuvent également servir à la rénovation des bâtiments scolaires.

### Zoom sur le dispositif Intracring de la Banque des territoires

Il s'agit d'un mode de financement innovant des travaux d'efficacité énergétique amortissables en moins de dix ans et permettant de réduire les consommations. La banque octroie une avance remboursable à une collectivité pour financer les besoins d'investissement nécessaires à la réalisation de travaux de rénovation. Les économies d'énergie qui font l'objet d'un suivi budgétaire analytique permettent de rembourser l'avance de la banque dans un premier temps. Dans un second temps, les économies d'énergie réalisées permettent de financer d'autres travaux de rénovation d'énergie.

Pour aller plus loin : [fiche](#)

### Retrouvez

**L'offre nationale d'accompagnement et de financement** des projets de rénovation énergétique des collectivités territoriales [ici](#)

**Vos contacts** : [ici](#)

# Financer

## La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

### Qu'est-ce que la DSIL ?

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat (contrat de ruralité), signés entre l'État et les groupements de communes.

### Qui peut percevoir de la DSIL ?

Toutes les communes et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de métropole et des régions d'outre-mer, y compris Mayotte, ainsi que les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) (art. L. 2334-42 du CGCT) peuvent percevoir la DSIL.

### Quels sont les projets éligibles à la DSIL ?

La loi fixe 6 familles d'opérations éligibles à un financement au titre des « Grandes priorités thématiques d'investissement ». Parmi elles, sont éligibles la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

### Après de qui dois-je déposer un dossier demande de subvention DSIL ?

Les préfetures utilisent souvent des plateformes de démarches simplifiées pour le dépôt des dossiers. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture de département et prenez contact avec votre préfet de département ou sous-préfet de référence pour construire le financement de votre projet.

### 1 milliard d'euros pour l'investissement

Le Gouvernement a pris en mai la décision de doter d'un milliard d'euros supplémentaire le fonds de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui permettra d'accompagner les investissements verts des communes.

Il s'agit de donner dès à présent aux exécutifs communaux et intercommunaux les moyens de relancer la machine économique.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les communes et intercommunalités rurales, et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) peuvent également concourir au financement de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

# Financer

L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a la possibilité de financer, dans le cadre de ses opérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la rénovation des bâtiments scolaires.

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) peut apporter un financement dans le cadre du programme « [petites villes de demain](#) ». Ce programme d'appui s'adresse à des villes de moins de 20 000 habitants.

**Les aides locales et régionales** : de nombreux départements et régions mettent en place des dispositifs incitatifs et des financements pour accélérer la transition énergétique du territoire.



© Damien Carles - Terra

# Financer

**Les subventions FEDER fléchées par la région** : plusieurs régions apportent des subventions aux programmes de rénovation énergétique des bâtiments (logements sociaux et bâtiments publics), dans le cadre des Programmes Opérationnels du FEDER (Fonds européen de développement économique régional).

**Aides-Territoires** vous fait gagner du temps en centralisant les [aides et dispositifs financiers](#) auxquels vous pouvez prétendre en fonction de votre profil, de votre localité et du type de projet que vous souhaitez mettre en place.

Les subventions de l'État (DSIL...), de l'Union européenne (FEDER, ELENA...) ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale (fonds de concours...) peuvent être cumulées dans une limite de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

# Financer

## Le fonds de concours, un mécanisme d'investissement très utile

Il désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres ou entre un syndicat intercommunal ou mixte exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (syndicat d'énergie) et ses membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Après accord concordant des organes délibérants, ce mécanisme de financement permet de financer la rénovation et l'entretien de vos équipements. S'agissant des EPCI à fiscalité propre, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (règle de la participation minimale). S'agissant des syndicats d'énergie, le montant total des fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût hors taxes de l'opération concernée.

Le fonds de concours est à première vue l'instrument d'un financement croisé d'un seul investissement. Il est toutefois possible de prévoir des règlements d'attribution permettant de créer des relations financières croisées dans un cadre pluriannuel.